



Vétérans (1/2/3/4/5) : Nés avant le 01/01/1985, 1975, 1965, 1955, 1945

Séniors : Du 01/01/1985 au 31/12/2005

Juniors (4/3/2/1) : Nés en 2006, 2007, 2008 et 2009

Cadets (2/1) : Nés en 2010 et 2011

Minimes (2/1) : Nés en 2012 et 2013

Benjamins (2/1) : Nés en 2014 et 2015

Poussins : Nés en 2016 et après

Cotisations Licences :

Pour les adhésions jusqu'à fin décembre 2024 : la cotisation est intégrale (tarifs ci-dessous).

Pour celles de janvier à juin 2025 : montant de la part FFTT + prorata temporis de la part du club.

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème adhérent résidant sous le même toit.

- Championnat par équipes
 - Vétérans, Seniors : **105,00 €**
 - Poussins à Juniors : **85,00 €**
- Loisirs
 - Toutes catégories d'âge : **75,00 €**

Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.

- Délai de paiement : indiquer la date d'encaissement au dos du chèque.

- Paiement en plusieurs fois (renouvellement de licence) : joindre **l'ensemble des chèques** en précisant les dates d'encaissement au dos des chèques (date limite du dernier chèque le 15/12/2024).

- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

◆ Première demande de licence : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Personne majeure	Personne mineure
1 - Bordereau de demande de licence	1 - Bordereau de demande de licence
2 - Certificat médical	2 - Certificat médical ou autoquestionnaire de santé
3 - Copie d'une pièce d'identité	3 - Copie d'une pièce d'identité ou Livret de famille
4 - Règlement de la cotisation	4 - Fiche de renseignements complétée et signée
	5 - Règlement de la cotisation

◆ Renouvellement de licence

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Certificat médical ou autoquestionnaire de santé (NB : Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un autoquestionnaire de santé)
Selon la réponse au questionnaire de santé (24-10-1 ou 24-10-2)
 - Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : certificat médical obligatoire
 - Si vous avez répondu NON à toutes les questions : attestation 24-10-1 ou 24-10-2.

Type de licence

- La licence compétition permet de participer à l'entraînement, au championnat par équipe le samedi ou le dimanche et les compétitions individuelles (frais d'inscription en sus de la cotisation).
- La licence loisir permet de participer uniquement aux entraînements. Transformation possible en licence compétition en cours de saison.
- La licence découverte : elle concerne les personnes n'ayant jamais été licenciées et qui souhaitent découvrir le tennis de table ; elle a une durée de validité d'un mois.